

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 15 Procurations : 0
Absents : 0

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CONSTANT M, INDRACT E, LAUGA C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, CHEVALIER M,
FIGUIÈRE G, LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,
PROCURATIONS :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : PALLA O

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/26

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 20/04/2026

Délibération n°2026.28 : Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunications FIBRE- opération sous Co maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication FIBRE en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Grand'Rue ». Il dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération. Pour rappel coût prévisionnel du programme s'élève à 15 689,05 € TTC.

Tableau de financement :

Montant TTC	15 689 ,04 € TTC
Participation communale (dont 2 614,84€ de TVA)	15 689 ,04 € TTC

Monsieur le Maire propose de confier conformément à l'article L.24232-12 du Code de la Commande Publique, la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, au Territoire d'énergie – Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence TE-SDE04, par convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR), lors de la séance du 16/04/2026 :

- **APPROUVE** le programme de travaux de génie-civil du réseau de télécommunication FIBRE « Grand'Rue »
- **APPROUVE** la convention de co maîtrise d'ouvrage publique, ci-jointe, à établir entre la commune de Corbières-en-Provence et le TE-SDE04
- **ACCEPTÉ** le plan de financement prévisionnel ci-après :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 004-210400636-20260420-2604210-DE
en date du 20/04/2026 ; REFERENCE ACTE : 2604210

Montant TTC	15 689 ,04 € TTC
Participation communale (dont 2 614,84€ de TVA)	15 689 ,04 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maie à suivre cette affaire notamment à signer la convention de co maîtrise d'ouvrage publique susvisée et tous les documents y afférents

- **DIT** que la commune s'engage à verser sa participation au TE-SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement de travaux.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL

